



## **COMMUNIQUE DU COMITE D'ORGANISATION DES ELECTIONS DES DELEGUES CSBE EN ITALIE**

### **DEROULEMENT DES ELECTIONS - 2018**

Le Comité d'organisation des élections (COE) des huit (8) nouveaux Délégués CSBE d'Italie s'est réuni le dimanche 17 juin 2018 à l'Ambassade du Burkina Faso afin d'organiser le déroulement du scrutin électoral prévu le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

1-A l'issue de ses travaux et après examen des diverses observations, propositions et contestations adressées à Mme l'Ambassadeur Joséphine Ouedraogo et postées sur la page Facebook de l'Ambassade, le Comité confirme les circonscriptions électorales et la répartition des huit (8) Délégués à élire selon le tableau I ci-joint.

2-Le Comité électoral réaffirme la nécessité d'accorder deux Délégués distincts respectivement dans la circonscription des îles (Sicilia, Calabria et Sardegna) et dans le Centre-Sud (Campania, Puglia et Basilicata). Les statistiques officielles publiées par le ministère italien des affaires étrangères en 2013 sur la répartition par villes des Burkinabè vivant en Italie, portent uniquement sur les compatriotes détenteurs de Permis de séjour. Les Burkinabè en situation irrégulière ou ayant migré en Italie au cours des 5 dernières années vivent dans le Sud de l'Italie et selon les ONG et associations italiennes œuvrant en faveur des migrants, leur nombre n'est pas négligeable même s'ils ne sont pas encore recensés. Cette catégorie de compatriotes a besoin du soutien de l'Ambassade du Burkina Faso, des Consuls honoraires et des Délégués CSBE face aux multiples difficultés auxquelles ils font face. Le Comité considère donc qu'il est du devoir des autorités burkinabè de les prendre en compte dans un souci de justice sociale.

3-Le Comité a examiné dix-sept (17) dossiers de candidatures parvenus à l'Ambassade du Burkina Faso et indiquera dans les prochaines 48h à chaque candidat le statut de son dossier (validé, à compléter ou non acceptable).

4-Le calendrier et les horaires précis des élections qui se tiendront le dimanche 24 juin et le dimanche 1er juillet figurent sur le tableau II ci-joint.

5-Enfin, le Comité invite chaque électeur à se munir de l'une des pièces suivantes pour se présenter au Bureau de Vote :

- La carte nationale d'identité burkinabè (CNIB)
- La carte d'identité consulaire
- Le passeport burkinabè

6-Mme l'Ambassadeur du Burkina Faso invite l'ensemble des compatriotes à faire preuve de sagesse, de retenue et de respect mutuel afin de participer de manière constructive au bon déroulement des élections. C'est dans la confiance réciproque et la solidarité que nous parviendrons à tirer le maximum de bénéfices que nous offre l'augmentation du nombre de Délégués CSBE en Italie.

Signé pour le COE:

S.E. Mme Joséphine Ouedraogo, Présidente du Comité